

VICTOIRE droit de retrait COVID

Mars 2020, alors que le Coronavirus se propage à grande vitesse, la RATP n'a pas cru bon de protéger les agent-es. Par des droits de retrait, les agents ont obligé la Direction à réagir et à mettre en place des kits de protection. Par vengeance, elle leur retirera illégalement du salaire. Depuis, SOLIDAIRES RATP accompagne une quarantaine de salarié-es et les défend au tribunal. La RATP vient d'être condamnée. Pour les agent-es, c'est une belle victoire.

Protéger la santé, un combat syndical sur le terrain et devant les tribunaux

Après la victoire obtenue pour les machinistes de Nanterre, c'est au tour des agents de conduite du Métro Lignes 3, 11 et 13 d'obtenir satisfaction. En effet, les conducteurs/trices ont exercé leur droit de retrait, car la Direction ne souhaitait pas mettre en place des protections en cas d'intervention sur le train. La RATP suivait les communiqués de presse de Matignon et en oubliait ses propres obligations. Alors que les élu-es SOLIDAIRES accompagnaient les agents, d'autres sont restés bien au chaud, loin

du terminus de Pleyel. L'Inspection du travail s'en est également saisie. Le tribunal indique que « *la RATP n'avait pas pris de mesures suffisantes pour protéger la santé et la sécurité de ses agents, qui n'ont été mises en place que progressivement et postérieurement à l'exercice du droit de retrait* ». La RATP est condamnée à rembourser les sommes injustement prélevées, à remettre un bulletin de paie rectifié, à verser des dommages et intérêts pour préjudice moral aux agent-es, mais également à SOLIDAIRES RATP.

À SOLIDAIRES, avec peu nous faisons pas mal, représentatif nous ferons bien plus !

C'est en tout 43 dossiers gagnés ! Même le Ministère public est intervenu pour demander à la Cour d'appel de faire droit aux salarié-es. Face à une Direction de plus en plus autoritaire et violente, il faut un syndicat d'action qui ne cède pas à la pression. SOLIDAIRES RATP a comme seule boussole, l'intérêt des agents. Comme plein d'autres, rejoindre SOLIDAIRES, c'est l'assurance d'être entendu et de ne plus se taire.

